

Syndicats et patrons repartent dos à dos après avoir parlé de pénibilité

Une nouvelle réunion de discussion sur la pénibilité pour rien. Les discussions n'ont pu aboutir à un avis des partenaires sociaux dans le cadre des négociations sur la réforme des pensions.

NATHALIE BAMPS

Le protocole d'accord sur les métiers pénibles dans le secteur public, signé la semaine dernière par le cabinet du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine (MR) et deux des trois syndicats (CSC-Services publics et SLFP), n'est pas de se concrétiser dans le secteur privé...

Lundi, en effet, les syndicats et représentants patronaux du secteur privé se sont retrouvés au comité de gestion du SPF Pensions pour discuter du projet à concrétiser pour les travailleurs salariés. Encore une réunion pour rien, à en croire le peu d'information qui a filtré en fin d'après-midi.

Les partenaires sociaux s'en sont retournés dos à dos, sans rendre un avis sur le projet de Daniel Bacquelaine. Ils devraient se revoir dans une

semaine et demie.

L'avis a été reporté car les documents fournis par le cabinet pour les discussions sont arrivés à peine 2 heures avant la réunion, a expliqué le négociateur pour la FGTB, Jean-François Tamellini. «*Dans ce cadre, il était impossible de remettre un avis sur la pénibilité*», estime le négociateur.

Les négociations risquent manifestement de tirer encore en longueur, alors que le ministre des Pensions voudrait, lui, que les projets soient finalisés pour le 15 juillet prochain. Un délai qui s'avère de plus en plus impossible à tenir.

D'autant que le protocole d'accord sur une liste de métiers pénibles dans la fonction publique a eu comme conséquence de provoquer l'effet inverse à celui attendu. Au lieu d'entraîner cris de joie et soulagement, il a crispé encore davantage les positions au sein des partenaires sociaux.

D'une part car il a été négocié sans la CGSP (FGTB secteur public), le syndicat socialiste refusant de se positionner sur une liste de métiers et fonctions, et préférant que l'on

travaille sur base de critères objectifs permettant de mesurer la pénibilité dans chaque profession.

D'autre part car, au sein même du gouvernement, deux des quatre partis de la majorité ont déjà mis leur veto à la liste, estimant que ce n'était pas aux partenaires sociaux à imposer leurs vues, et que cette liste était, en somme, un document à casser.

Du côté des employeurs, on craint plus que jamais que la liste des métiers pénibles fixée pour le secteur public ne fasse tache d'huile dans le privé. «*Il faut travailler avec les critères objectifs et mesurables. Dans ce contexte, la liste envisagée pour le secteur public ne nous semble pas être un bon point de départ*», dit la négociatrice pour la FEB, Marie-Noëlle Vanderhoven.

Pour les employeurs, des critères comme le stress restent des conditions vagues, subjectives et interprétables, et risquent d'entraîner des inégalités au sein des travailleurs et saper la confiance dans le système. Raison pour laquelle les employeurs refusent que ce critère puisse être pris indépendamment des autres.

«Il faut travailler avec les critères objectifs et mesurables. Dans ce contexte, la liste envisagée pour le secteur public ne nous semble pas être un bon point de départ.»

MARIE-NOËLLE VANDERHOVE
CONSEILLÈRE À LA FEB